



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Ville de Guénange

VILLE DE GUENANGE

Extrait du registre des arrêtés municipaux

A R R E T E – N° 229 / 2018 / PM

Portant interdiction de stationner sur l'accotement droit du Boulevard sous les Vignes (Emplacements de stationnement et trottoir piéton) du début du Boulevard au niveau de la Bibliothèque François Mitterrand, soit du n° 02 au numéro 36 de la dite Rue.)

Nous, Maire de la Ville de Guénange

VU, le Code des Collectivités territoriales,

VU l'article 16 de la loi municipale du 6 juin 1895 relative à la police des maires,

CONSIDERANT la demande de la **Société VEOLIA EAU, 1 rue des Fontainiers à Florange 57190**, d'effectuer des travaux de renforcement sur une conduite d'eau usée située au niveau du Boulevard sous les Vignes, côté droit du Boulevard à Guénange, à compter du 21 décembre 2018 et ce jusqu'à la réalisation de travaux.

A R R E T O N S

Article 1er : La société VEOLIA EAU, 1 rue des Fontainiers à Florange est

autorisée à occuper le domaine public pour effectuer une réparation sur une conduite d'eau usée située au niveau des emplacements de stationnements, le long du boulevard sous les vignes, depuis l'habitation n° 02 au n° 36, à compter du vendredi 21 décembre 2018 et ce jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la Ville de GUENANGE., par l'installation de panneaux d'interdiction temporaire.

Article 3 : Une copie de l'arrêté d'interdiction sera distribuée à l'ensemble des riverains.